

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	26	05	07	31
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	27	05	06	32
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	26	05	07	31
Pour la délibération n°25-153	27	05	06	32
Pour la délibération n°25-154	26	04	07	30
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	27	05	06	32

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRE, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRE
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 25-127 Désignation d'un représentant issu du Conseil municipal de Louviers au sein du club Prisme, association des villes de la reconstruction

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-
préfecture

Le : **25 SEP. 2025**

Par affichage, le

25 SEP. 2025

Fait à Louviers, le

25 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD



Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-127-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT ISSU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOUVIERS AU SEIN DU CLUB PRISME, ASSOCIATION DES VILLES DE LA RECONSTRUCTION

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que l'association Club Prisme créée en novembre 2013 à l'initiative de plusieurs collectivités locales, dont la communauté urbaine de Brest ainsi que les villes de Caen et Rouen, rassemble des territoires présentant un patrimoine bâti caractéristique de l'architecture de la Reconstruction (1947–1970), autour d'actions communes, de partages d'expériences et de réflexions croisées.

Depuis son adhésion en 2021, la Ville de Louviers s'est pleinement engagée dans les activités du réseau, notamment à travers des échanges d'expertises, la valorisation de son patrimoine de la Reconstruction, et la participation à des rencontres nationales :

- Les 14 et 15 mai 2024 à Brest, lors du colloque « La Reconstruction, mémoire et transmission écologique d'un patrimoine bâti » ;
- Les 5, 6 et 7 mai 2025 à Rouen, dans le cadre du colloque « La Reconstruction : un héritage – Valorisation, rénovation énergétique et approche urbaine pour un cadre de vie durable et désirable ».

Toutefois, lors de l'adhésion de la Ville en 2021, aucun représentant officiel n'avait été désigné pour siéger au sein de l'association. Dans les faits, M. Daniel Germain, Adjoint au Maire délégué pour les Services techniques, Travaux publics, Bâtiments communaux, Fleurissement, a assuré la représentation de la commune au sein du Club Prisme, en y participant aux côtés de techniciens municipaux.

Lorsqu'il convient de procéder à une nomination en Conseil municipal, le vote doit être réalisé à bulletin secret, sauf si les membres du Conseil décident à l'unanimité de ne pas y recourir.

Aussi il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante de se prononcer sur le vote à bulletin secret ou à main levée et de procéder à la désignation du représentant issu du conseil municipal de Louviers au sein du Club Prisme en tant que membre adhérent.

En outre, dans l'éventualité où la Ville de Louviers serait appelée à intégrer le bureau de l'association, il est également proposé au Conseil municipal d'autoriser, le représentant susmentionné, à

siéger, en tant que membre du bureau de l'association Club Prisme, par simple décision du maire, sans qu'une nouvelle délibération soit nécessaire.

Considérant l'acte de candidature de **M. Daniel GERMAIN**

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

VU les statuts de l'association Club Prisme du 13 octobre 2018,

VU la délibération du 28 janvier 2020 approuvant l'adhésion de la Ville de Louviers à l'association Club Prisme,

Considérant l'intérêt pour la Ville de Louviers de participer aux travaux et aux échanges portés par l'association Club Prisme.

Considérant la nécessité de désigner formellement un représentant de la commune au sein de l'association Club Prisme,

PROCÈDE à l'élection de ce représentant, à main levée.

DÉSIGNE M. Daniel GERMAIN, comme représentant issu du Conseil municipal de Louviers au sein de l'association Club Prisme,

AUTORISE en cas de proposition de nomination de la Ville de Louviers au sein du bureau de l'association Club Prisme, la validation de cette nomination par simple décision du Maire.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

